



Ottawa, le 18 mars 2004

# AVIS DES DOUANES N-559

## Bicyclettes et cadres de bicyclette du Taipei chinois et de la République populaire de Chine

1. Le présent avis a pour but de vous informer qu'un réexamen des valeurs normales et des prix à l'exportation a été ouvert le 8 mars 2004 en vertu de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*.

2. Ce réexamen s'inscrit dans le cadre de l'application par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) de la décision rendue par le Tribunal canadien du commerce extérieur (Tribunal) le 11 décembre 1992. Le 9 décembre 2002 le Tribunal prorogea son ordonnance concernant les bicyclettes assemblées ou démontées, avec des roues d'un diamètre de 16 pouces (40,64 cm) et plus, originaires ou exportées du Taipei chinois et de la République populaire de Chine, avec une modification afin d'exclure les bicyclettes dont le prix de vente FAB Taipei chinois ou République populaire de Chine est supérieur à 225 \$CAN et d'exclure les bicyclettes avec cadres et potences pliables. Le Tribunal a également prorogé son ordonnance concernant les cadres de bicyclette, originaires ou exportés des pays susmentionnés, avec une modification afin d'exclure les cadres de bicyclette dont le prix de vente FAB Taipei chinois ou République populaire de Chine est supérieur à 50 \$CAN.

3. Les marchandises en cause sont normalement importées au Canada et classées sous l'un des numéros de classement à dix chiffres suivants du Système harmonisé :

8712.00.00.12	8712.00.00.50
8712.00.00.20	8712.00.00.90
8712.00.00.30	8714.91.90.00
8712.00.00.40	

4. Il est prévu de conclure ce réexamen au plus tard le 31 août 2004.

5. L'avis de clôture de ce réexamen sera publié dans un Avis des douanes.

6. Les importateurs sont priés de noter que les renseignements concernant les coûts de production sur lesquels les valeurs normales des modèles 2003-2004 ont été fondées, seront examinés lors du présent réexamen. Si les renseignements fournis par les exportateurs n'étaient pas exacts, les valeurs normales seront établies de nouveau

et les déclarations seront réévaluées par rapport aux nouveaux renseignements. Ceci pourrait entraîner la cotisation de droits antidumping supplémentaires pour l'importateur.

7. Il convient de signaler à l'importateur que si un exportateur ne fournit pas un exposé complet et exact d'ici le 14 avril 2004, les valeurs normales définitives 2004 seront fondées sur les meilleurs renseignements disponibles. En pareil cas, l'importateur pourrait se voir imposer des cotisations rétroactives de droits antidumping à un taux pouvant aller jusqu'à 64 % du prix à l'exportation et ce, pour toutes les bicyclettes et cadres de cet exportateur dédouanés depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2003. Les exportateurs ont été informés de la nécessité de fournir des renseignements complets et exacts à l'ASFC au cours de ce réexamen.

8. Finalement, les importateurs ont été avisés qu'ils devaient répondre au questionnaire expédié au début du réexamen au plus tard le 29 mars 2004, et que dans l'éventualité qu'un exposé complet et exact ne soit pas fourni, les prix à l'exportation définitifs pour les modèles 2004 seront fondés sur les meilleurs renseignements disponibles. En pareil cas, l'importateur pourrait se voir imposer des cotisations rétroactives de droits antidumping par la réduction du prix à l'exportation de 21,2 % et ce, pour toutes les bicyclettes et les cadres dédouanés depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2003.

9. Les renseignements obtenus au cours de ce réexamen seront aussi utilisés pour établir la méthode qui servira à déterminer les valeurs normales et les prix à l'exportation pour la saison 2004-2005.

10. Toute question concernant ce qui précède doit être adressée à :

Direction des droits antidumping et compensateurs  
Agence des services frontaliers du Canada  
19<sup>e</sup> étage  
191, avenue Laurier Ouest  
Ottawa ON K1A 0L5

Noms et numéros de téléphone des personnes-ressources :

R. Killeen (613) 954-7236  
courriel : richard.killeen@ccra-adrc.gc.ca

Télécopieur : (613) 954-2510

Pensez à recycler!



Imprimé au Canada